

La Coordination des Associations de Seniors asbl, en abrégé CAS

Reconnue comme Commission des Aînés de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rapport d'activités pour l'année 2014

Approuvé par l'AG du 22 juin 2015

Petit rappel : histoire et composition

Note : cette introduction a déjà été présentée dans le rapport d'activités de 2013. Nous la reprenons ici et l'actualisons.

La Coordination des Associations de Seniors a été fondée en 2004 par quelques associations actives dans le domaine des Seniors.

Un des objectifs de la CAS est de regrouper le maximum d'associations et de mouvements de Seniors, suffisamment représentatifs, dans une perspective pluraliste. Depuis 10 ans, l'association s'est élargie pour que soient représentées les principales tendances politiques et sociales de la partie francophone de la Belgique.

On y retrouve donc :

- les associations de seniors des principaux partis politiques démocratiques (tous n'ont pas une branche « aînés »).
En 2014, la CAS a enregistré la démission de la C2S, Confédération des Seniors Socialistes ;
- les associations de seniors des principaux syndicats représentatifs des travailleurs (tous n'ont pas une branche « aînés »),
- les associations de seniors de mutualités,
- des associations, à savoir la Fédération Indépendante des Seniors, l'Association Francophone des Universités de Tous Ages de Belgique, Senoah et Courants d'Âges qui est elle-même une association réseau des associations œuvrant dans le domaine de l'intergénérationnel.

Missions

Les statuts définissent les objectifs de l'association comme :

- « la promotion et la coordination des actions des associations membres en vue de la défense des intérêts des seniors, dans une démarche d'éducation permanente » ...
- « l'association inscrit son action dans une forte volonté de promouvoir les relations intergénérationnelles, la solidarité et la justice sociale au sein de la société » ...
- « l'association réalise ses buts notamment par :
 - l'organisation de projets communs, la concertation et la collaboration entre ses membres, l'échange d'informations et de bonnes pratiques
 - la formulation et la communication d'avis et de revendications communs en direction des autorités publiques,
 - la promotion auprès de l'opinion publique et particulièrement des médias d'une image positive des seniors et du vieillissement en général. »

En pratique

La CAS se concentre en priorité sur quelques thèmes principaux relatifs aux aînés :

- les moyens d'existence (revenus, pensions, ...)
- les lieux de vie (domicile, résidences, maisons de repos, habitats partagés, ...)
- la citoyenneté des seniors (place au sein de la société, responsabilités, rôle, ...)
- les questions de mobilité (locale, moyens, coût, ...)
- les relations avec les nouvelles technologies (accessibilité, évolution rapide, obligations, ...)

En parallèle, la CAS reste particulièrement attentive au rôle consultatif des Commissions des Aînés à tous les niveaux de pouvoir. Un travail de réflexion a été mené et est toujours en cours sur ce thème important.

Pour rappel, la CAS a été reconnue en juillet 2012 comme Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a donc un rôle consultatif officiel.

2014

1. Activités

Quand on reprend les notes et procès-verbaux de 2014, on note que les membres de la CAS ne sont pas restés inactifs :

- | | |
|--|---|
| - Le 20 janvier : réunion du CA | - Le 23 juin : réunion du CA et réunion de l'AG |
| - Le 17 février : réunion du Bureau exécutif | - Le 25 août : réunion du Bureau exécutif |
| - Le 10 mars : réunion du CA | - Le 22 septembre : réunion du CA |
| - Le 7 mai : réunion du Bureau exécutif | - Le 17 décembre : réunion du Bureau exécutif |
| - Le 19 mai : réunion du Bureau exécutif | |

Il faut ajouter à cette liste le colloque organisé en novembre à l'occasion des 10 ans de la CAS, qui a demandé nombre de contacts, réunions, décisions d'organisation, temps de préparation, etc.

Cette énumération ne reprend pas tous les échanges qui ont eu lieu entretemps, par courriel principalement, pour préparer les points à mettre en débat, pour apporter des informations à partager, pour réagir à des questions d'actualité ou pour répondre à des questions posées par des tiers.

Cette énumération ne reprend pas non plus les présences de la CAS assurées par un de ses représentants lors de réunions, colloques ou séminaires où la CAS a été invitée, souvent comme intervenant. Nous pouvons quand même citer :

- la participation de membres de la CAS aux différentes réunions VADA organisées en Wallonie et à Bruxelles du 12 au 15 mai ;
- la participation de la Présidente à la 'semaine du bénévolat' organisée par la Plateforme pour le Volontariat en début juin ;
- la participation de la Vice-présidente le 4 juillet au test du projet de formation à la bien-traitance des la personne âgée dans le cadre de l'opération WeDO ;
- la participation et l'intervention du Secrétaire à la journée des Bibliothèques publiques de Bruxelles le 16 mai sur la question de la présence et de l'intérêt des seniors par rapport aux bibliothèques ;
- etc.

Sur le terrain, comme la CAS est une coordination et pas une fédération, que la plupart des personnes mandatées par les associations membres sont retraitées et déjà très engagées, le travail n'avance pas aussi rapidement que nous le voudrions. Heureusement, les moyens financiers et les aides à l'emploi nous ont permis d'engager, depuis novembre 2013, une secrétaire administrative à mi-temps qui nous aide efficacement.

Nous reviendrons plus loin sur la question des moyens nécessaires et des moyens disponibles

L'analyse des points abordés durant ces diverses réunions permet de voir quelles ont été les préoccupations de la CAS cette année.

Les questions de fonctionnement interne, qui avaient mobilisé la plus grande part des discussions en 2013, ont été résolues et les différentes instances ont pu fonctionner sans conflits. Cependant la gestion financière ainsi que la gestion du site web ont encore mobilisé pas mal d'énergie et de temps : la récupération des documents comptables n'a pu se faire que vers la moitié de l'année 2014 puis a demandé un important travail de remise en forme et de vérifications ; la reprise en main de la gestion du site web a pris également des mois.

Quand on examine les thèmes repris dans les différentes réunions, on constate que :

1. le suivi et la relance des commissions ont été évoqués et traité au cours de 6 des 9 réunions formelles, ce qui montre l'intérêt qu'y portent, d'abord le Bureau exécutif, mais également le CA. Mais cet intérêt ne suffit pas et il nous faut constater que la CAS se heurte à des limites dans la mise en place et le suivi de la plupart des commissions :
 - une commission fonctionne quand un-e « leader » en prend la responsabilité et y consacre de l'énergie, du temps et une vision du déroulement du travail. Heureusement, la commission citoyenneté fonctionne bien et apporte en même temps son lot de réflexions et l'exemple de ses réalisations. La commission mobilité a bien débuté et présente toutes les conditions d'un bon parcours. Les autres commissions poursuivent leur travail, dans un contexte de transfert de compétences où nous attendons les textes traités, soit au niveau fédéral, soit en Régions. Par exemple, la question des pensions et revenus des seniors est traitée au niveau fédéral, avec une commission ad hoc dont on attend les textes alors que l'aide aux personnes âgées est du ressort des régions. On constate également que certains responsables de commissions pressentis n'ont pas toute la disponibilité nécessaire parce qu'ils sont engagés dans leurs propres associations.
 - Nous proposons que la CAS se pose la question d'un recrutement, en complément du secrétariat administratif, de permanent-e pour assurer la fonction de chargé-e de projets et permettre une régularité dans l'avancement des projets à mettre en place.
2. le deuxième sujet de préoccupations a été la gestion financière : les démarches multiples pour récupérer les documents comptables puis, une fois que cette étape a été réalisée, le travail d'inventaire, de réconciliation et de reconstruction d'un plan de gestion financière correct ont été réalisés. Le bureau exécutif a accompagné ce processus au détriment d'autres actions.
3. le troisième sujet a été le suivi des CCCA, qui reste un point important dans les activités de la CAS.
 - Christian Dhanis avait lancé et mis en place un soutien efficace et reconnu aux CCCA et il avait développé un projet ambitieux pour continuer et développer cette tâche. Il y consacrait beaucoup de temps et d'énergie.
 - Deux coordinateurs ont été désignés pour assurer le suivi du travail avec les CCCA, un pour la Wallonie, un pour Bruxelles. De même, on a identifié un correspondant CCCA par province en Wallonie. La secrétaire administrative a pris en charge la remise en ordre des données qui concernent les CCCA, les contacts avec ceux-ci et le projet d'utiliser le (nouveau) site de la CAS pour collationner et mettre à disposition toute cette documentation.

Enfin :

- la création d'un nouveau site web est lancée car le site « récupéré » s'avère impossible à reprendre en main et à développer,
- la rédaction d'un mémoire a été réalisée, suite aux dernières élections, en coordination avec les différentes associations membres,

2. Travail interne

La CAS a défini depuis plusieurs mois déjà les principes d'un travail par commissions et les thèmes prioritaires.

Pour rappel, les commissions prévues par le CA du 26 mars 2012 sont les suivantes :

- **Pension et revenus** ;
- **Mobilité et sécurité** ;
- **Citoyenneté/dignité** (respect de la personne âgée, maltraitance, volontariat ...) ;
- **Affaires sociales, santé et lieu de vie** (lié au transfert des compétences : ce qu'il faut comme moyen : pour les maisons de repos, en matière de santé mentale, ...) ;
- **Technologie (TIC) et information** ;
- **Actualité** afin de réagir en fonction des événements.

La commission **Pension et revenus**, dont le terrain de compétence recoupe celui de la Commission fédérale dont sont membres plusieurs membres de la CAS, voit son travail confronté aux orientations annoncées par les différents niveaux de pouvoir, non encore définies.

La commission **Mobilité** a été relancée en fin 2014 et semble bien en route.

La commission **Citoyenneté** est celle qui a le plus avancé. Un rapport intermédiaire déjà produit en 2013 s'est vu complété progressivement en 2014 par de nouveaux chapitres.

Dans le domaine de la citoyenneté, le soutien aux **CCCA**, que la CAS a initié depuis des années, est considéré comme une branche à part et ses responsables ont été désignés. Comme il s'agit d'une matière régionalisée, la CAS traite en parallèle le soutien aux CCCA wallons et aux CCCA bruxellois. Les contacts, avis et recommandations ont continué et le secrétariat a repris la gestion des informations et des contacts avec les CCCA existants.

La commission **Affaires sociales, santé et lieu de vie** n'a pas encore fonctionné, en grande partie parce que le transfert de compétences prévu du fédéral vers les régions va interférer sur l'organisation de ces questions et qu'il est nécessaire d'y voir plus clair. Un texte de base a été rédigé.

La commission **Technologie (TIC) et information** a été reportée en 2015.

Objectifs pour 2015 :

1. les différentes commissions doivent être poursuivies. Elles alimentent la réflexion, fédèrent les différentes associations de la CAS, constituent la principale « production » de la CAS et participent à sa visibilité.
2. Le travail de soutien aux CCCA doit être poursuivi :
 - Alimenter la « boîte à outils » mise à la disposition des différents CCCA pour les aider dans leur fonctionnement,
 - organiser progressivement, avec l'aide des provinces wallonnes et de la Région bruxelloise, un programme de formations spécifiques pour les CCCA, ce qui suppose un travail de relations et de partenariat avec les pouvoirs provinciaux et régionaux,
 - organiser des rencontres entre les CCCA, par province et/ou par région, pour un échange d'expériences et un enrichissement mutuel,
 - proposer à la Région bruxelloise la rédaction d'une circulaire pour promouvoir les CCCA dans chaque commune,
 - etc.
3. Au sein même de la CAS, l'organisation de présentations mutuelles entre associations membres, initiée en 2014, continuera pour permettre à chacun de mieux connaître les autres associations membres et de promouvoir les synergies et échanges.

4. un nouveau site de la CAS a été construit et est progressivement mis à jour. Il doit être mis en ligne en 2015 pour en faire un outil plus attractif, plus lisible, plus performant au service de tous les CCCA et acteurs du vieillissement. La secrétaire administrative assure pour le moment le transfert des informations de l'ancien site vers le nouveau ainsi que leur mise à jour.
5. enfin, un projet d'organisation d'« assises des vieillissements » a vu le jour en fin 2014, dans la foulée du colloque. C'est un projet majeur, ambitieux et emblématique qui va demander une préparation approfondie.
6. la CAS va intensifier la mise en commun des productions de ses associations membres pour mieux remplir son rôle de coordination entre associations et son rôle de promotion des travaux réalisés en faveur des aînés.
7. En fin 2014, la CAS se trouvait presque au terme de la convention triennale avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et 2015 est l'année où les projets de renouvellement de cette convention doivent être traités. La CAS devra se pencher sérieusement sur ce renouvellement et devra être à même de prouver qu'elle est en mesure de remplir les missions qui lui sont confiées par la FWB.

Tout cela est possible : la volonté y est, les concepts et perspectives aussi, restent à trouver et organiser les moyens pour le réaliser. Ces derniers devront être mis en place, dont le financement de permanent-e-s pour assurer la réalisation et la continuité du travail.